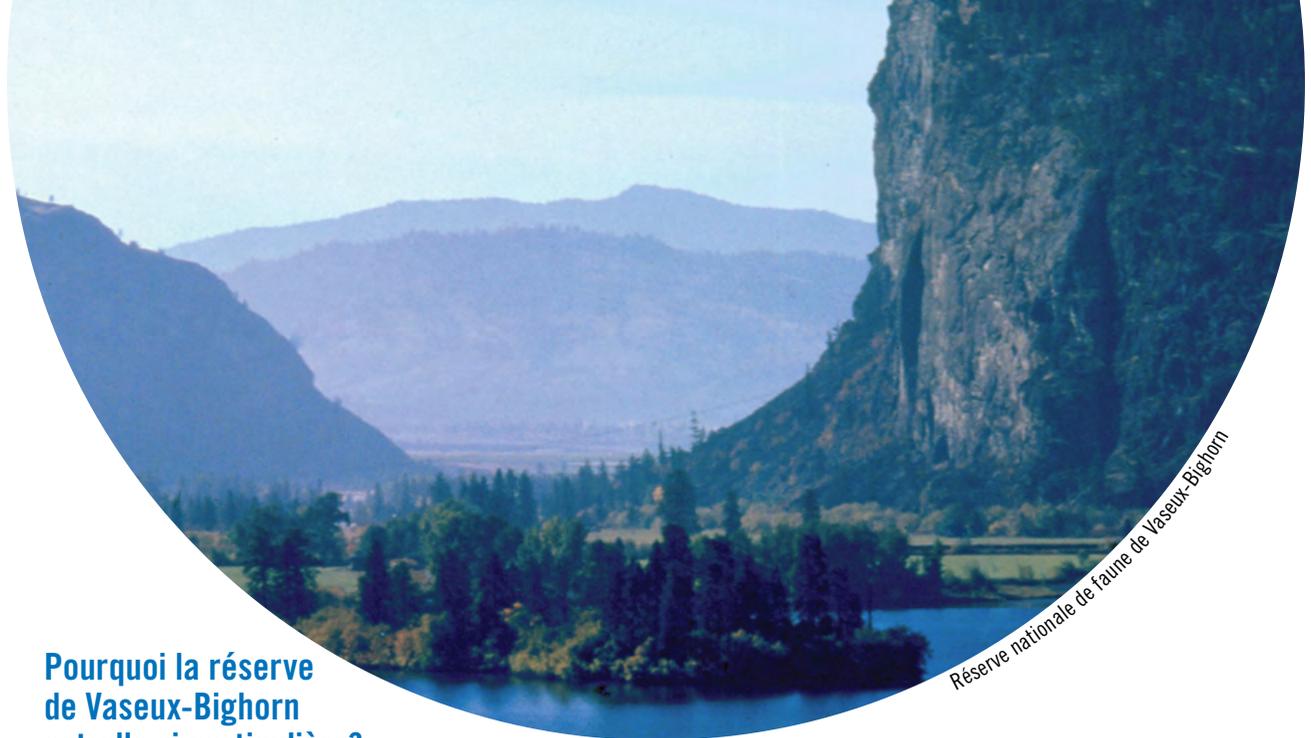




# RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE VASEUX-BIGHORN



Réserve nationale de faune de Vaseux-Bighorn

## Pourquoi la réserve de Vaseux-Bighorn est-elle si particulière?

La Réserve nationale de faune (RNF) de Vaseux-Bighorn abrite certaines des plus rares espèces du pays. Établi en 1979, afin de protéger une population de **mouflons de Californie** qui compte maintenant plus de 200 individus, ce refuge de 812 hectares :

- abrite plus de 30 espèces en péril, dont le **pic de Lewis**, la **paruline polyglotte**, le **petit-duc des montagnes**, la **couleuvre à nez mince du Grand Bassin**, la **couleuvre agile à ventre jaune de l'Ouest**, le **crapaud le l'Ouest**, et la **tortue peinte de l'Ouest**;
- est située dans la seule véritable étendue désertique au Canada;
- englobe de nombreux habitats rares, allant de terres humides et fourrés riverains à des terrasses arides et des falaises accidentées;
- est située dans l'une des régions les plus biodiversifiées du Canada, qui contient

des gradins de terrasses sèches forestiers, des prairies et des terres humides;

- est un habitat pour de nombreuses espèces végétales et sauvages, y compris les migrateurs rares, les résidents endémiques et certaines espèces qu'on ne trouve nulle part ailleurs au Canada.

Environnement Canada mène des activités de surveillance, de recherche et gère les terres pour le bénéfice de la faune habitant la RNF. Parmi les représentants de cette faune, on peut compter le **blaireau d'Amérique**, le **pélican d'Amérique** et même le **fragile monarque**.

## Qu'est-ce que les aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche

et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

## Que puis-je faire dans la réserve de Vaseux-Bighorn?

Le public est autorisé à accéder aux sentiers désignés, à la tour d'observation de la faune et à la promenade. Des oiseaux et d'autres espèces sauvages peuvent être observés à partir du sentier public et de la tour d'observation. L'accès à toutes les autres parties de la réserve est limité et toutes autres activités nécessitent un permis. Pour de plus amples renseignements sur l'accès et les permis, veuillez communiquer avec le Service canadien de la faune.



Mouflon de Californie



Monarque

## Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada –  
Région du Pacifique et du Yukon  
Service canadien de la faune  
5421, chemin Robertson  
Delta (C.-B.) V4K 3N2  
1-800-668-6767  
courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)  
[www.ec.gc.ca/ap-pa/](http://www.ec.gc.ca/ap-pa/)

## Où est la réserve de Vaseux-Bighorn?

